



FICHE D'INSCRIPTION ACCUEILS PERISCOLAIRES DE TAVERS (Garderie/Cantine)

(A rendre au plus tard le 27 septembre 2024 à l'accueil de loisirs)

Nom du responsable légal : Nom de jeune fille

	NOM	PRENOM	DATE de NAISSANCE	CLASSE
1 ^{er} enfant :				
2 ^{ème} enfant :				
3 ^{ème} enfant :				

Adresse :

Tel domicile : Mail :

Mère : Tel portable : Tel professionnel :

Père : Tel portable : Tel professionnel :

N° allocataire _ _ _ _ _ Quotient Familial : (à renseigner obligatoirement)

Les accueils périscolaires sont constitués des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés sur la commune:

- ✓ les accueils du matin et du soir (AP),
- ✓ la pause méridienne dont la cantine.

Ces temps sont organisés par la commune et délégués au service enfance.

Dès l'utilisation de l'un des services, un dossier d'inscription est obligatoire.

Avec cette inscription, les parents et enfants s'engagent à respecter le règlement de chaque accueil, inscrit dans le projet pédagogique disponible sur l'accueil de loisirs ou sur www.tavers.fr

	7h30	8h45	11h45	13h30	16h30/18h30
Lundi	AP	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	AP
Mardi	AP	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	AP
Mercredi	CENTRE				
Judi	AP	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	AP
Vendredi	AP	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	AP

Liste des éléments à fournir obligatoirement pour l'année scolaire:

- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée avec photo d'identité (+ vaccins)
- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire de l'année en cours.
- Fiche d'inscription des accueils périscolaires dûment remplie et signée pour l'année.

J'INSCRIS MON ENFANT AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2024/2025

(Cocher les cases de présences) :

Accueil Périscolaire du matin et du soir (AP)

	7H30-8H30 Garderie matin	8H-8H30 Garderie matin	16H30-17H00 Garderie soir	16H30-17H30 Garderie soir	16H30-18H Garderie soir	16H30-18H30 Garderie soir
TARIF MAXI*	1,60€	0.80€	0.80€	1.60€	2.40€	3.20€
LUNDI						
MARDI						
JEUDI						
VENDREDI						
OCCASIONNEL						

**Les tarifs sont calculés en fonction de votre QF, ceux indiqués ci-dessous sont les tarifs plafonds*

PAUSE MERIDIENNE dont la cantine.

La pause méridienne, c'est-à-dire de midi, est un temps de repas et de détente pour les enfants.

Jours de présence à la cantine

Toute la semaine	
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	
Toutes les semaines paires	
Toutes les semaines impaires	

En cas de maladie ou d'absence, prière de prévenir Madame ADRIEN à la cantine ou laisser un message sur le répondeur en indiquant le **nom et la classe de l'enfant distinctement, le matin avant 10 heures**

Observations à indiquer au service de restauration (Allergies etc. ...) :

.....
.....

MERCI de fournir aussi la fiche cantine pour Mme ADRIEN. (DOC 1)

Je soussigné.....

- Autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux activités périscolaires proposées par le service et m'engage à respecter son inscription. (TOUTE INSCRIPTION VAUT ENGAGEMENT)
- Autorise la commune à conserver les données personnelles pendant le temps d'utilisation du service + une année.

Date

Signature :